

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Pédagogie	4
- Evaluation au cours de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	5
Programme détaillé	6
- Programme par matière	
Infos pratiques	8

Introduction

Introduction

La mineure en sociologie et anthropologie vous offre :

- les bases nécessaires à l'analyse sociale et culturelle,
- une introduction aux méthodes de recherche en sciences sociales et
- une initiation aux concepts fondamentaux de la sociologie et de l'anthropologie.

Conditions d'admission

Tous les étudiants inscrits à un programme de bachelier sont admis à la formation.

Pour plus de détails, consulter ici le tableau récapitulatif présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès: www.uclouvain.be/programme-mineures.html

Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La mineure en sociologie et en anthropologie vise à offrir les bases nécessaires à l'analyse sociale et culturelle. Elle offre une introduction aux méthodes de recherche en sciences sociales et familiarise l'étudiant aux concepts fondamentaux de la sociologie et de l'anthropologie.

PÉDAGOGIE

Les cours magistraux visent à transmettre une matière tandis que les séminaires et travaux pratiques requièrent une participation active de l'étudiant. Le programme de la mineure combine de manière évolutive ces deux modes d'enseignement. Il s'agit d'acquérir les connaissances de base et les concepts de la sociologie et de l'anthropologie à la fois à travers les cours, les lectures et les travaux personnels.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Programmes accessibles	Conditions d'accès
<ul style="list-style-type: none"> • Master en sociologie • Master en anthropologie • Master en sociologie et anthropologie (60) 	Accès direct avec la mineure à condition d'avoir suivi les cours : LPOLS1326 Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie (7 crédits), LCOPS1212 Collecte et analyse des données qualitatives (4 crédits), LPOLS1235 Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales (2 crédits), LPOLS1221 Analyse des données quantitatives (4 crédits).

Gestion et contacts

Gestion du programme

Entite de la structure SESP

Acronyme	SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle
Adresse	Place Montesquieu, 1 bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 41 16 - Fax 010 47 45 61
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Commission de programme	Bureau du premier cycle (SESP)

Responsable académique du programme : [Eric Mangez](#)

Personnes de contact

Personne de contact : **Chantal Herman**

Programme détaillé

Programme par matière

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

La mineure totalise 30 crédits qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année du programme de bachelier.

Bloc
annuel

2 3

○ Cours obligatoires (9 crédits)

A suivre dans cet ordre

● LESPO1113	Sociologie et anthropologie des mondes contemporains	Jean De Munck, Matthieu de Nanteuil, Hugues Draelants	40h	5 Crédits			X	
● LPOLS1234	Théories et concepts en sociologie	Marc Zune	30h	4 Crédits	1q			X

○ Cours additionnels (21 crédits)

Tout étudiant ayant choisi un de ces cours (LSEXM2105, WESP2228 et LTRAV2200) dans sa mineure ne pourra plus le choisir dans son programme de master. Choisir parmi:

⊗ LCOPS1311	Philosophie politique et sociale	Mark Hunyadi	30h	4 Crédits	2q		X	X
⊗ LPOLS1113	Anthropologie : du terrain à la théorie	Olivier Servais	30h	4 Crédits	1q		X	X
⊗ LPOLS1225	Anthropologie sociale et culturelle	Alain Reyniers	30h	4 Crédits	1q		X	X
⊗ LPOLS1316	Histoire des débats en sociologie et en anthropologie	Pierre-Joseph Laurent, Eric Mangez	45h+20h	8 Crédits	1q		X	X
⊗ LPOLS1329	Sociologie de la religion	Brigitte Maréchal	30h	5 Crédits	1q		X	X
⊗ LSPED1215	Genre et sociétés	Laura Merla, Ester Lucia Rizzi (coord.)	30h	5 Crédits	2q		X	X
⊗ LSEXM2105	Sociologie de la famille et du couple	Jacques Marquet	30h	4 Crédits			X	X
⊗ LTRAV2200	Sociologie du travail	Matthieu de Nanteuil, Isabelle Ferreras	30h	5 Crédits	1q		X	X
⊗ WESP2228	Socioanthropologie de la santé et de la médecine	Vincent Lorant (coord.), Olivier Schmitz	20h	5 Crédits	1q		X	X
⊗ LFUSL1301	Mutations et politiques urbaines contemporaines	N.	30h	3 Crédits	1q		X	X
⊗ LFUSL1302	Espace public, connaissance et médias	N.	30h	3 Crédits	2q		X	X
⊗ LFUSL1303	Socio-anthropologie du champ affectif et sexuel	N.	30h	3 Crédits	1q		X	X
⊗ LFUSL1304	Analyse de l'action publique	N.	30h	3 Crédits	1q		X	X
⊗ LFUSL1305	Sociologie de l'action collective	N.	30h	3 Crédits	2q		X	X

⊗ Cours obligatoires pour accéder aux masters en Sociologie et en Anthropologie.

● LPOLS1326	Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie	Daniel Bodson, Brigitte Maréchal, Jacinthe Mazzocchi, Olivier Servais	45h+20h	7 Crédits	1+2q		X	X
● LCOPS1212	Collecte et analyse des données qualitatives	Mathieu Berger	25h+20h	4 Crédits	1q		X	X
● LPOLS1235	Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales	Nathalie Burnay	20h	2 Crédits	1q		X	X
● LPOLS1221	Analyse des données quantitatives	Jacques Marquet	25h+20h	4 Crédits	2q		X	X

Infos pratiques

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: E. Mangez

Personne de contact : Ch. Herman (PSAD) Chantal.herman@uclouvain.be

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième année

Une inscription en deuxième année du programme de bachelier via le web permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième année avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel. (Accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...)

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement réinscrit.

En troisième année

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième année. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription à la deuxième année du programme de bachelier disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit l'horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

- Reporter des cours en BAC3

En cas de conflit en BAC2 (entre un cours de la majeure et un cours de la mineure), l'étudiant peut demander via requête au conseiller aux études, à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis voir FAQ7). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure.

- Anticiper des cours de BAC3

Si, en préparant son horaire étalé sur les deux dernières années de baccalauréat, l'étudiant de BAC2 se rend compte qu'il aura un conflit en BAC3 (cours de la majeure et cours de l'option), il peut demander à anticiper un des deux cours en BAC2. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de la mineure. L'étudiant doit demander l'accord de sa conseillère aux études pour ses anticipations de cours à l'année précédente au moyen du formulaire de requête.

- Assumer le conflit

L'étudiant peut, dans certains cas, bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et, du coup, sa présence à ce cours n'est plus indispensable. Pour pouvoir bénéficier de ces dispositions particulières, l'étudiant doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant concerné. Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans le descriptif des cours repris sur le programme d'études (en cliquant sur le code du cours).

- Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit

Les informations concernant les équivalences de cours sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé.

L'étudiant doit demander, via le formulaire de requête, l'accord de sa conseillère aux études pour pouvoir remplacer un cours de son programme par un cours équivalent.

Personnes de contact :

Conseillère aux études : Cécile Delannay cecile.delannay@uclouvain.be

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert frederique.rotsaert@uclouvain.be tel. : 010474996

Inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les prérequis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).
Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3. Obtention de l'accord du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande d'accord.

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site web : <https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

